COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BALESTRIE Marylise, BOITTIAUX Gilberte, CIMBÉ Yvon, DELANNOY Catherine, GAWLIK Thomas, HEGO Mario, HERMANT Géry, LALLEMANT Laurye, LE BERRIGAUD Virginie, LE GUEN Stéphane, LEFEBVRE Rémy, LIEVIN Justine, LONGUE Jean-Claude, MOTY VERGER Martine, SEGARD Elise, THERON Audrey, VERMEIL Sylvie
Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

2026-055 - DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : MOTY VERGER Martine

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M Rémy LEFEBVRE pour remplir cette fonction.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Non votants : 1

N'ayant pas pris part au vote : LALLEMANT Laurye.

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER, Maire

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE, Conseiller

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_056-DE

COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BALESTRIE Marylise, BOITTIAUX Gilberte, CIMBÉ Yvon, DELANNOY Catherine, GAWLIK Thomas, HEGO Mario, HERMANT Géry, LALLEMANT Laurye, LE BERRIGAUD Virginie, LE GUEN Stéphane, LEFEBVRE Rémy, LIEVIN Justine, LONGUE Jean-Claude, MOTY VERGER Martine, SEGARD Elise, THERON Audrey, VERMEIL Sylvie
Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

2026-056 - DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS À LA SEM

Rapporteur : MOTY VERGER Martine

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, comformément aux status de la SEM, il y a lieu de modifier la délibération 2026-031 désignants les représentants de la commune au sein de la SEM.

Conformément aux statut du syndicat, le Conseil Municipal doit désigner 3 délégués titulaires

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, madame le Maire propose de désigner à main levée les représentants de la commune comme suit :

Titulaires
Maurice HAESAERT
Catherine DELANNOY
Thomas GAWLIK

Sont déclarés élus à l'unanimité les membres désignés ci-avant.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_056-DE

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER, Maire

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE, Conseiller

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_057-DE

COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BALESTRIE Marylise, BOITTIAUX Gilberte, CIMBÉ Yvon, DELANNOY Catherine, GAWLIK Thomas, HEGO Mario, HERMANT Géry, LALLEMANT Laurye, LE BERRIGAUD Virginie, LE GUEN Stéphane, LEFEBVRE Rémy, LIEVIN Justine, LONGUE Jean-Claude, MOTY VERGER Martine, SEGARD Elise, THERON Audrey, VERMEIL Sylvie
Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

2026-057 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉVALUER LE MONTANT DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT).

Rapporteur : MOTY VERGER Martine

Madame le Maire a exposé au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres.
Cette commission a pour mission de fournir un rapport sur le coût des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'EPCI. Ce rapport sert de base à la détermination des attributions de compensation.
Conformément à la loi et à la délibération communautaire n°2026/047, chaque conseil municipal doit élire ses représentants exclusivement parmi ses membres. Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à cette désignation
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;
Vu la délibération 2026/047 de la communauté d'agglomération du Caudresis Catesis fixant la composition de la CLECT

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_057-DE

Considérant la nécessité pour la commune d'être représentée
DÉCIDE :
• Article 1 : De désigner Mme Catherine DELANNOY, en sa qualité de Conseillère municipale déléguée, pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).
• Article 2: De charger Madame le Maire de notifier cette décision au Président de le CA2C.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER, Maire

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE, Conseiller

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_058-DE

COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BALESTRIE Marylise, BOITTIAUX Gilberte, CIMBÉ Yvon, DELANNOY Catherine, GAWLIK Thomas, HEGO Mario, HERMANT Géry, LALLEMANT Laurye, LE BERRIGAUD Virginie, LE GUEN Stéphane, LEFEBVRE Rémy, LIEVIN Justine, LONGUE Jean-Claude, MOTY VERGER Martine, SEGARD Elise, THERON Audrey, VERMEIL Sylvie
Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

2026-058 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ESCALE COOP

Rapporteur : MOTY VERGER Martine

Madame le Maire rappelle que la commune est adhérente à l'association Escale Coop', qui accompagne les collectivités dans leurs actions de développement social territorial, notamment en faveur de la jeunesse, des seniors, de la vie associative, de la parentalité et de la solidarité.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à **1 euro par habitant**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de renouveler l'adhésion de la commune de Beauvois-en-Cambrésis à l'association Escale Coop' pour l'année 2026 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_058-DE

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER, Maire

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE, Conseiller

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_059-DE

COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BALESTRIE Marylise, BOITTIAUX Gilberte, CIMBÉ Yvon, DELANNOY Catherine, GAWLIK Thomas, HEGO Mario, HERMANT Géry, LALLEMANT Laurye, LE BERRIGAUD Virginie, LE GUEN Stéphane, LEFEBVRE Rémy, LIEVIN Justine, LONGUE Jean-Claude, MOTY VERGER Martine, SEGARD Elise, THERON Audrey, VERMEIL Sylvie
Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

2026-059 - DEMANDE DE SUBVENTION CA2C ET AMENDE DE POLICE POUR ABRI BUS.

Rapporteur : MOTY VERGER Martine

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, afin de soutenir le déploiement des abribus sur le territoire communautaire, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis a mis en place, en 2024, un fonds de concours spécifique destiné à la création et au renouvellement des abribus des communes membres, sous réserve de leur adhésion au groupement de commandes. Il est également possible de solliciter une subvention du Département au titre des amendes de police.

Vu la délibération du 10 juin 2024 portant adhésion au groupement de commandes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3213-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental fixant les modalités d'attribution des subventions au titre des amendes de police ;

Considérant que les communes peuvent bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation d'aménagements favorisant la sécurité routière ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_059-DE

Considérant que le projet de remplacement d'un abribus situé sur la route départementale 643 contribuera à améliorer la sécurité des usagers ;

Considérant le coût prévisionnel de cette opération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de valider le projet de remplacement de l'abribus situé sur la route départementale 643 ;
- de solliciter le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, correspondant à 50 % du reste à charge de la commune, plafonné à 3 000 € par abribus ;
- de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police pour le financement de cette opération ;
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER, Maire

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE, Conseiller

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_060-DE

COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BALESTRIE Marylise, BOITTIAUX Gilberte, CIMBÉ Yvon, DELANNOY Catherine, GAWLIK Thomas, HEGO Mario, HERMANT Géry, LALLEMANT Laurye, LE BERRIGAUD Virginie, LE GUEN Stéphane, LEFEBVRE Rémy, LIEVIN Justine, LONGUE Jean-Claude, MOTY VERGER Martine, SEGARD Elise, THERON Audrey, VERMEIL Sylvie
Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

2026-060 - EXERCICE DU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Rapporteur : MOTY VERGER Martine

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-12 et suivants ;

Considérant que les élus municipaux ont droit à une formation adaptée à l'exercice de leur mandat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'approuver le principe de la prise en charge de la formation des élus municipaux.

Article 2 : De retenir les orientations suivantes :

- formations liées aux délégations et aux commissions ;
- formations relatives aux compétences de la commune ;
- formations favorisant l'exercice du mandat et la gestion des politiques publiques locales.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_060-DE

Article 3 : De prendre en charge les frais de formation, de déplacement, d'hébergement et de restauration, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Les demandes de prise en charge devront être formulées préalablement à la formation et accompagnées des justificatifs nécessaires.

Article 5 : Les dépenses de formation des élus seront financées dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget primitif de la commune.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER, Maire

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE, Conseiller

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_061-DE

COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BALESTRIE Marylise, BOITTIAUX Gilberte, CIMBÉ Yvon, DELANNOY Catherine, GAWLIK Thomas, HEGO Mario, HERMANT Géry, LALLEMANT Laurye, LE BERRIGAUD Virginie, LE GUEN Stéphane, LEFEBVRE Rémy, LIEVIN Justine, LONGUE Jean-Claude, MOTY VERGER Martine, SEGARD Elise, THERON Audrey, VERMEIL Sylvie
Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

2026-061 - INSTAURATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS (THLV)

Rapporteur : MOTY VERGER Martine

VU l'article 1407 bis du code général des impôts ;
CONSIDÉRANT que la lutte contre la vacance des logements constitue un enjeu majeur pour optimiser l'utilisation du parc immobilier existant et répondre aux besoins en logements ;
CONSIDÉRANT que l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) permet d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements inoccupés depuis plus de deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition ;
CONSIDÉRANT que cette mesure s'inscrit dans une démarche de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
CONSIDÉRANT que les logements concernés sont ceux à usage d'habitation, habitables et vacants, à l'exclusion des cas où la vacance est involontaire ;
CONSIDÉRANT l'instauration l'instauration de la taxe sur les logement vacants par la CA2C ;
DÉCIDE :
Article 1 – D'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) à compter du 1er janvier 2027.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_061-DE

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER, Maire

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE, Conseiller

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_062-DE

COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BALESTRIE Marylise, BOITTIAUX Gilberte, CIMBÉ Yvon, DELANNOY Catherine, GAWLIK Thomas, HEGO Mario, HERMANT Géry, LALLEMANT Laurye, LE BERRIGAUD Virginie, LE GUEN Stéphane, LEFEBVRE Rémy, LIEVIN Justine, LONGUE Jean-Claude, MOTY VERGER Martine, SEGARD Elise, THERON Audrey, VERMEIL Sylvie
Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

2026-062 - SUPPRESSION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS NON COMPLET ET CRÉATION D'UN POSTE D'AJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS COMPLET

Rapporteur : MOTY VERGER Martine

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois de la commune ;

CONSIDÉRANT que l'organisation des services municipaux nécessite une adaptation des effectifs pour répondre aux besoins actuels et futurs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le poste d'adjoint administratif actuellement occupé à temps non complet (20 heures hebdomadaires) ne permet plus de couvrir l'ensemble des missions liées à l'accueil de la mairie et au suivi des dossiers administratifs ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_062-DE

CONSIDÉRANT que le Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, sollicité pour avis, a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 18 mai 2026, concernant l'augmentation du temps de travail de ce poste ;

CONSIDÉRANT la nécessité de pérenniser les missions d'accueil et de gestion administrative, tout en garantissant un service public de qualité aux administrés ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : Le temps de travail du poste d'adjoint administratif affecté à l'accueil de la mairie et au suivi des dossiers d'urbanisme est porté de 20 heures à 35 heures hebdomadaires, à compter du 01/07/2026.

Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ce poste sont inscrits au budget de la commune, au chapitre 012.

Article 3 : Madame le Maire et le Secrétaire Général de Mairie sont chargés de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives y afférentes.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER, Maire

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE, Conseiller

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_063-DE

COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BALESTRIE Marylise, BOITTIAUX Gilberte, CIMBÉ Yvon, DELANNOY Catherine, GAWLIK Thomas, HEGO Mario, HERMANT Géry, LALLEMANT Laurye, LE BERRIGAUD Virginie, LE GUEN Stéphane, LEFEBVRE Rémy, LIEVIN Justine, LONGUE Jean-Claude, MOTY VERGER Martine, SEGARD Elise, THERON Audrey, VERMEIL Sylvie
Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

2026-063 - SUPPRESSION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET ET CRÉATION D'UN POSTE D'AJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;
VU le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
VU le tableau des emplois de la commune ;CONSIDÉRANT que l'organisation des services municipaux nécessite une adaptation des effectifs pour répondre aux besoins actuels et futurs de la collectivité ;
CONSIDÉRANT que le poste d'adjoint technique actuellement occupé à temps non complet (30 heures hebdomadaires) ne permet plus de couvrir l'ensemble des missions ;
CONSIDÉRANT que le Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, sollicité pour avis, a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 18 mai 2026, concernant l'augmentation du temps de travail de ce poste ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :Article 1 : Le temps de travail du poste d'adjoint technique est porté de 30 heures à 35 heures hebdomadaires, à compter du 01/07/2026.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_063-DE

Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ce poste sont inscrits au budget de la commune, au chapitre 012, article 64111.
Article 3 : Madame le Maire et le Secrétaire Général de Mairie sont chargé de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives y afférentes.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER, Maire

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE, Conseiller

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_064-DE

COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BALESTRIE Marylise, BOITTIAUX Gilberte, CIMBÉ Yvon, DELANNOY Catherine, GAWLIK Thomas, HEGO Mario, HERMANT Géry, LALLEMANT Laurye, LE BERRIGAUD Virginie, LE GUEN Stéphane, LEFEBVRE Rémy, LIEVIN Justine, LONGUE Jean-Claude, MOTY VERGER Martine, SEGARD Elise, THERON Audrey, VERMEIL Sylvie
Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

2026-064 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : MOTY VERGER Martine

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les créations et suppressions de postes intervenues au sein des services communaux ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune afin de tenir compte de ces modifications ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le tableau des effectifs de la commune, tel qu'annexé à la présente délibération, à compter du **1er juillet 2026** ;

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/2026	
Cadres d'emplois et grades	**Nombre d'emplois et durée**
Cadre d'emplois des attachés territoriaux	
Attaché	1 poste à 35h
Emploi fonctionnel Directeur Général des Services	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des rédacteurs	
Rédacteur	1 poste à 35h
Rédacteur principal de 2ème classe	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_064-DE

Adjoint administratif principal de 1ère classe	2 postes à 35h
Adjoint administratif	2 postes à 35h
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	
Agent de maîtrise principal	1 poste à 35h
Agent de maîtrise territorial	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	
Adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste à 35h
Adjoint technique principal de 2ème classe	3 postes à 35h
Adjoint technique	6 postes à 35h
Adjoint technique	1 poste à 30h
Adjoint technique	1 poste à 20h
Cadre d'emplois des agents de police municipale	
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1 poste à 35h
Gardien brigadier de police municipale	1 poste à 35h

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des emplois concernés sont inscrits au budget communal ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER, Maire

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE, Conseiller

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_065-DE

COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BALESTRIE Marylise, BOITTIAUX Gilberte, CIMBÉ Yvon, DELANNOY Catherine, GAWLIK Thomas, HEGO Mario, HERMANT Géry, LALLEMANT Laurye, LE BERRIGAUD Virginie, LE GUEN Stéphane, LEFEBVRE Rémy, LIEVIN Justine, LONGUE Jean-Claude, MOTY VERGER Martine, SEGARD Elise, THERON Audrey, VERMEIL Sylvie
Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

2026-065 - MODIFICATION DES MODALITÉS DU RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

Rapporteur : MOTY VERGER Martine

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.714-1 et suivants ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 ;

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_065-DE

Vu l'ensemble des arrêtés ministériels portant application du RIFSEEP aux différents corps de la fonction publique de l'État ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 mai 2026 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les modalités d'application du régime indemnitaire applicable aux agents de la commune ;

Considérant la volonté de mettre à jour les modalités d'attribution de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 – Bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est applicable aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants :

- Attachés territoriaux ;
- Rédacteurs territoriaux ;
- Adjoints administratifs territoriaux ;
- Techniciens territoriaux ;
- Agents de maîtrise ;
- Adjoints techniques territoriaux.

Les agents de la filière police municipale et les gardes champêtres ne sont pas concernés par le présent dispositif.

Article 2 – Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

L'IFSE est liée au niveau de responsabilité et d'expertise du poste occupé.

Elle est versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail.

Elle fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois ;
- au moins tous les quatre ans, en fonction de l'expérience acquise.

Modalités en cas d'absence

L'IFSE est :

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_065-DE

- maintenue pendant les congés annuels, les congés de maternité, de paternité et d'adoption ainsi qu'en temps partiel thérapeutique ;
- diminuée proportionnellement au nombre de jours d'absence pour congé de maladie ordinaire ;
- supprimée en cas de congé de longue maladie, de congé de longue durée ou de congé de grave maladie.

Article 3 – Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le CIA est attribué en fonction :

- des résultats professionnels ;
- des compétences professionnelles et techniques ;
- des qualités relationnelles ;
- des capacités d'encadrement ou d'expertise ;
- du sens du service public.

Le CIA est versé en deux fractions :

- juin / juillet ;
- novembre / décembre.

Modulation liée à l'absentéisme

Les jours d'absence sont appréciés par semestre.

Pour chaque semestre :

Nombre de jours d'absence	**Part du CIA versée**
De 0 à 10 jours	100 %
De 11 à 20 jours	50 %
À partir de 21 jours	0 %

Le CIA est maintenu dans les cas prévus par le Code général de la fonction publique, notamment :

- congés de maternité ;
- congé de naissance ;
- congé d'adoption ;
- congé de paternité et d'accueil de l'enfant ;
- congés annuels ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_065-DE

- temps partiel thérapeutique ;
- congés pour accident de service, accident de trajet ou maladie professionnelle.

Il est supprimé en cas de congé de longue maladie ou de congé de longue durée.

Article 4 – Montants plafonds annuels

Cadres d'emplois	Groupe	IFSE maximum	CIA maximum
Attachés	G1	36 210 €	6 390 €
Attachés logés	G1	22 310 €	6 390 €
Rédacteurs	G1	17 480 €	2 380 €
Rédacteurs logés	G1	8 030 €	2 380 €
Rédacteurs	G2	16 015 €	2 185 €
Rédacteurs logés	G2	7 220 €	2 185 €
Techniciens	G1	19 660 €	2 680 €
Techniciens logés	G1	13 760 €	2 680 €
Adjoints administratifs et techniques	G1	11 340 €	1 260 €
Adjoints administratifs et techniques logés	G1	7 090 €	1 260 €
Adjoints administratifs et techniques	G2	10 800 €	1 200 €
Adjoints administratifs et techniques logés	G2	6 750 €	1 200 €

Article 5 – Cumul

Le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes liées aux fonctions et à la manière de servir, sauf celles expressément autorisées par les textes en vigueur, notamment :

- les indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- les indemnités d'astreinte ;
- les frais de déplacement ;
- la GIPA ;
- la NBI ;
- l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

Article 6 – Dispositif de sauvegarde

Lorsque le montant du régime indemnitaire antérieurement perçu est supérieur au montant résultant du présent dispositif, ce montant peut être conservé à titre individuel dans les conditions prévues par la réglementation.

Article 7 – Clause de revalorisation

Les plafonds indemnitaires prévus par la présente délibération seront automatiquement revalorisés en fonction des évolutions réglementaires applicables aux corps de référence de la fonction publique de l'État.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_065-DE

Article 8 – Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER, Maire

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE, Conseiller

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_066-DE

COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BALESTRIE Marylise, BOITTIAUX Gilberte, CIMBÉ Yvon, DELANNOY Catherine, GAWLIK Thomas, HEGO Mario, HERMANT Géry, LALLEMANT Laurye, LE BERRIGAUD Virginie, LE GUEN Stéphane, LEFEBVRE Rémy, LIEVIN Justine, LONGUE Jean-Claude, MOTY VERGER Martine, SEGARD Elise, THERON Audrey, VERMEIL Sylvie
Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

2026-066 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIATUB

Rapporteur : MOTY VERGER Martine

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-19 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Territoire et d'Urbanisme de Beauvois-en-Cambrésis (SIATUB) ;

Considérant que les travaux et opérations liés au Programme PLU, ayant justifié l'adhésion de la commune au SIATUB, sont désormais achevés ;

Considérant que le syndicat n'exerce plus aujourd'hui qu'une mission de suivi du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Considérant que la commune souhaite assurer directement le suivi de son document d'urbanisme et qu'il n'apparaît plus nécessaire de demeurer membre du SIATUB ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_066-DE

- Décide de solliciter le retrait de la commune de Beauvois-en-Cambrésis du SIATUB ;
- Demande au comité syndical et aux communes membres de se prononcer favorablement sur cette demande de retrait ;
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette affaire.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord, au Président du SIATUB et aux communes membres du syndicat.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

S'étant abstenu : BALESTRIE Marylise.

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER, Maire

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE, Conseiller

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_067-DE

COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BALESTRIE Marylise, BOITTIAUX Gilberte, CIMBÉ Yvon, DELANNOY Catherine, GAWLIK Thomas, HEGO Mario, HERMANT Géry, LALLEMANT Laurye, LE BERRIGAUD Virginie, LE GUEN Stéphane, LEFEBVRE Rémy, LIEVIN Justine, LONGUE Jean-Claude, MOTY VERGER Martine, SEGARD Elise, THERON Audrey, VERMEIL Sylvie
Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

2026-067 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIVU MURS MITOYENS

Rapporteur : MOTY VERGER Martine

Vu la délibération du conseil municipal du 22 juin 2020 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SIVU des Murs Mitoyens ;

Considérant la volonté de la commune de reprendre en régie l'instruction des déclarations préalables d'urbanisme afin d'optimiser le fonctionnement du service et de maîtriser les coûts ;

Considérant que cette reprise de compétence entraîne une diminution des missions confiées au SIVU des Murs Mitoyens et nécessite une révision de la participation financière de la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'approuver la reprise par la commune de Beauvois-en-Cambrésis de l'instruction des déclarations préalables d'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_067-DE

Article 2 : De solliciter auprès du SIVU des Murs Mitoyens la modification des modalités de participation financière de la commune afin de tenir compte de la diminution des prestations assurées par le syndicat.

Article 3 : D'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès du SIVU des Murs Mitoyens et à signer tout document afférent à cette décision.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

S'étant abstenu : BALESTRIE Marylise.

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER, Maire

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE, Conseiller

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_068-DE

COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BALESTRIE Marylise, BOITTIAUX Gilberte, CIMBÉ Yvon, DELANNOY Catherine, GAWLIK Thomas, HEGO Mario, HERMANT Géry, LALLEMANT Laurye, LE BERRIGAUD Virginie, LE GUEN Stéphane, LEFEBVRE Rémy, LIEVIN Justine, LONGUE Jean-Claude, MOTY VERGER Martine, SEGARD Elise, THERON Audrey, VERMEIL Sylvie
Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

2026-068 - PARTICIPATION FINANCIÈRE AU BAFA

Rapporteur : MOTY VERGER Martine

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant l'intérêt de soutenir l'engagement des jeunes dans les métiers de l'animation ;
Considérant que le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) constitue une formation qualifiante favorisant l'insertion professionnelle et l'implication dans la vie locale ;
Considérant la volonté de la commune d'accompagner financièrement les jeunes dans cette démarche ;
Considérant qu'il convient de fixer les modalités de cette aide financière ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'accorder une participation financière au financement du BAFA complet à hauteur de 700 € par bénéficiaire, dans la limite du reste à charge ;

- Précise que cette aide sera attribuée sur présentation des justificatifs de dépenses et selon les modalités définies par la commune ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_068-DE

- Autorise Madame le Maire à instruire les demandes et à verser les aides correspondantes ;
- Indique que les crédits nécessaires sontt inscrits au budget communal.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER, Maire

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE, Conseiller

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_069-DE

COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BALESTRIE Marylise, BOITTIAUX Gilberte, CIMBÉ Yvon, DELANNOY Catherine, GAWLIK Thomas, HEGO Mario, HERMANT Géry, LALLEMANT Laurye, LE BERRIGAUD Virginie, LE GUEN Stéphane, LEFEBVRE Rémy, LIEVIN Justine, LONGUE Jean-Claude, MOTY VERGER Martine, SEGARD Elise, THERON Audrey, VERMEIL Sylvie
Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

2026-069 - PROJET CLASSE DE NEIGE

Rapporteur : BOITTIAUX Gilberte

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant que, depuis plusieurs années, les élèves de l'école de Beauvois-en-Cambrésis participent à une classe d'hiver organisée à Combloux, au centre « Le Manoir des Brons » ;
Considérant les difficultés rencontrées lors du dernier séjour et la nécessité de proposer un nouveau projet pédagogique offrant de meilleures conditions d'accueil et un programme d'activités enrichi ;
Considérant la proposition formulée par l'organisme Oxyjeunes-Voyages d'organiser un séjour à Châtel (Haute-Savoie), comprenant un nombre plus important de visites et d'activités pédagogiques ;
Considérant que ce nouveau séjour, dont le coût est légèrement supérieur aux précédentes éditions, est envisagé pour la fin du mois de janvier ..... ;
Considérant qu'il convient de fixer la participation des familles à hauteur de 200 € par enfant, le solde du coût du séjour étant pris en charge par la commune et les éventuels partenaires financiers ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 059-215900630-20260625-2026_069-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Approuve le principe de l'organisation d'une classe d'hiver à Châtel ;
- Prend acte de la présentation du nouveau projet pédagogique et de son coût prévisionnel ;
- Fixe la participation financière des familles à 200 € par enfant participant ;
- Autorise Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à l'organisation du séjour et à signer tout document afférent à ce dossier ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER, Maire

MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE, Conseiller